

38. — 25 FÉVRIER 1869. — LOI
qui rend disponible, pendant l'exercice
1869, le crédit de 500,000 francs alloué
par la loi du 7 mars 1867, pour frais de
fabrication de monnaies divisionnaires
d'argent (1). (Monit. du 28 février 1869.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous
sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Le crédit de 500,000 fr., alloué au dé-
partement des finances par la loi du 7 mars 1867
(*Moniteur*, n° 68), pour couvrir les frais de fabri-
cation de 32 millions de francs en espèces d'ar-
gent, au titre de huit cent trente-cinq millièmes,
et de retrait des monnaies divisionnaires d'ar-
gent anciennes, restera disponible pendant l'exer-
cice 1869.

Art. 2. La présente loi sera obligatoire le len-
demain de sa publication.

Promulguons, etc.

(Contre-signée par le ministre des finances,
M. FRÈRE-ORDAN.)

39. — 25 FÉVRIER 1869. — LOI
portant règlement définitif du budget de
l'exercice 1863 (2). (Monit. du 3 mars
1869.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous
sanctionnons ce qui suit :

§ 1^{er}. — Fixation des dépenses.

Art. 1^{er}. Les dépenses ordinaires et extraordi-
naires de l'exercice 1863, constatées dans le compte
rendu par le ministre des finances, sont arrêtées,
conformément au tableau A ci-annexé (voy. le *Moni-
teur* du 3 mars) à la somme de cent quatre-vingt-sept
millions soixante-deux mille trois cent vingt-deux

budget de la chambre des représentants. Séance du
4 décembre 1868, p. 39.

Annales parlementaires. Discussion et adoption.
Séance du 12 janvier 1869, p. 232.

SÉNAT.

Séance de 1868-1869.

Documents parlementaires. Rapport. Séance du
18 février 1869, p. 5.

Annales parlementaires. Discussion et adoption.
Séance du 19 février 1869, p. 48.

(1) Session de 1868-1869.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. Exposé des motifs et
texte du projet de loi. Séance du 2 décembre 1868,
p. 37-38. — Rapport. Séance du 12 décembre,
p. 61.

Annales parlementaires. Discussion et adoption.
Séance du 19 décembre 1868, p. 227.

francs dix-sept centimes, ci fr. 187,062,322 17

Les paiements effectués et jus-
tifiés sur le même exercice sont
fixés à cent quatre-vingt-six mil-
lions vingt-huit mille trente-huit
francs quarante-cinq centimes, ci 186,028,038 45

Et les dépenses restant à payer
ou à justifier, à un million trente-
quatre mille deux cent quatre-
vingt-trois francs septante-deux
centimes, ci 1,034,283 72

Savoir :

Ordonnances en circulation et
à payer fr. 1,019,782 54

Dépenses à justifier et à régu-
lariser sur des ordonnances d'ou-
verture de crédit liquidées sur les
budgets des ministères des affaires
étrangères et de l'intérieur . . . 14,501 18

Total. fr. 1,034,283 72

Art. 2. La somme de quatorze mille cinq cent un
francs dix-huit centimes (14,501 fr. 18 c.), sortie
des caisses de l'Etat, en vertu d'ordonnances d'ou-
verture de crédit liquidées sur les budgets des
ministères des affaires étrangères et de l'intérieur,
et pour laquelle la justification a été produite
après la clôture de l'exercice, sera portée définitive-
ment en dépense au compte général de l'admini-
stration des finances de l'année 1866.

§ 2. — Fixation des crédits.

Art. 3. Il est accordé au ministre des finances,
sur l'exercice 1863, pour couvrir les dépenses
effectuées au delà des crédits ouverts pour les ser-
vices ordinaires du budget, par les lois des 8 mai
1861, 10 et 30 mai, 8 et 9 août, 20 et 21 décembre
1862, 9, 12 et 14 mars, 20, 21, 22, 26 et 30 mai et
1^{er} juin 1863 et 21 avril 1864, un crédit complé-

SÉNAT.

Documents parlementaires. Rapport. Séance du
18 février 1869, p. 5-6.

Annales parlementaires. Discussion et adoption.
Séance du 19 février 1869, p. 48.

(2) CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Séance de 1867-1868.

Documents parlementaires. Exposé des motifs et
texte du projet de loi. Séance du 3 déc. 1867, p. 239-
241. — Rapport. Séance du 2 avril 1867, p. 442-449.

Séance de 1868-1869.

Annales parlementaires. Discussion et adoption.
Séance du 19 novembre 1868, p. 41-42.

SÉNAT.

Séance de 1868-1869.

Documents parlementaires. Rapport. Séance du
18 février 1869, p. 5.

Annales parlementaires. Discussion et adoption.
Séance du 10 février 1869, p. 48-50.